

Pour diffusion immédiate

Le CREGÎM présente un mémoire lors de la consultation tenue à Gaspé dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Bonaventure, le 26 septembre 2013 – Les 23 et 24 septembre derniers, des consultations publiques étaient tenues aux Îles-de-la-Madeleine et à Gaspé, dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Lors de ces consultations, les citoyens, groupes et organismes étaient appelés à commenter les enjeux identifiés par la commission afin de rédiger la prochaine politique énergétique du Québec. Le CREGÎM a présenté un bref résumé du mémoire qui a été rédigé pour l'occasion. De façon générale, le mémoire du CREGÎM, réitère qu'en raison du manque de connaissance du sous-sol Gaspésien, particulièrement en ce qui a trait à l'hydrographie, les conditions ne permettent pas, à l'heure actuelle, de procéder à l'exploration ou l'exploitation responsable des hydrocarbures terrestres sur le territoire. Dans le même sens, les risques environnementaux et économiques liés à l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans le Golfe Saint-Laurent, en plus du cadre légal déficient, qui régit cette activité ne permettent pas d'envisager que cette activité puisse être effectuée de façon responsable.

Le mémoire plaide plutôt en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables, notamment par l'électrification des transports ainsi que par la conversion des chaudières au mazout chauffant les bâtiments institutionnels vers des chaudières à biomasse, à l'image de la transition déjà effectuée par l'hôpital de Maria. Voici donc les 4 recommandations énoncées dans le mémoire :

- En raison des lacunes citées précédemment, le CREGÎM souhaite l'application d'un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures terrestres et extracôtiers, tant dans le Golfe Saint-Laurent, aux Îles-de-la-Madeleine, sur le territoire gaspésien, que sur l'ensemble du territoire québécois.
- Le Québec doit saisir l'occasion et s'inspirer du travail réalisé dans toutes les régions par les CRE, et s'assurer de soutenir la mise en œuvre de leurs plans d'action pour la réduction de la dépendance au pétrole.
- Le Québec doit maintenir sa cible de réduction globale d'énergie de 25% d'ici 2020, en ciblant prioritairement le secteur des transports et la réduction de notre dépendance au pétrole.
- Le Québec doit faire de la Gaspésie son laboratoire du développement durable en matière d'énergie : production d'énergie renouvelable, valorisation des matières résiduelles, réduction de la consommation de pétrole.

Nous vous invitons à consulter le [mémoire](#) pour plus de détails sur les commentaires et recommandations émis par le CREGÎM. La version qui a été déposée inclut également le [Portrait énergétique](#) de la région et le [Plan d'action pour la réduction de la dépendance au pétrole](#) qui ont été publiés en mai dernier.

- 30 -

Source :

Yanick Desbiens, agent de communication et de gestion
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
yanick.cregim@globetrotter.net
www.cregim.org